

Le Frontenacais

Journal Municipal
Janvier 2023

N°11

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE



Nous vous souhaitons 365 jours de paix, santé, bonheur et réussite

www.commune-frontenac.fr

édito

Frontenacaises, Frontenacais,

L'année 2022 est une année à oublier, mais celle de 2023 ne sera, hélas, pas plus clément. La guerre déclarée par la Russie à l'Ukraine, voilà bientôt un an, a surpris toute l'Europe. Comme toute guerre, elle a apporté malheur, mort et désolation. Mais, elle a eu aussi de graves conséquences sur l'économie européenne, mais aussi sur la NOTRE ! Le prix de l'énergie a explosé. Il y a quelques années, Bruxelles et sa commission ont décidé d'ajuster le prix de l'électricité sur celui du gaz ! Or, nous achetions une grosse partie du gaz à la Russie. Depuis le début du conflit : plus d'achat de gaz à la Russie ! Conséquence : explosion du prix de l'électricité.

À l'époque, l'alignement du prix de l'énergie sur le gaz a été dénoncé par les syndicats et partis de gauche, mais personne ne les a entendus ! Résultat : des difficultés insurmontables pour les ménages, faillites des petits commerçants et artisans, mais aussi pour les municipalités grandes et petites ! Cette situation n'est pas admissible, d'autant plus que notre énergie produite est la moins chère du marché.

Après deux années Covid, notre village est enfin sorti de sa torpeur. L'été a été festif et les lotos ont repris. Les projets 2022 ont été réalisés : place achevée et travaux dans l'église réalisés à la suite de l'effondrement partiel du plafond. En ce qui concerne l'année 2023, la municipalité s'efforcera de réaliser des économies sur l'électricité. Sous la dernière mandature (2014-2020), la moitié de l'éclairage du Bourg avait été équipé en LED, reste à réaliser la deuxième partie.

La création du skatepark sera le projet le plus important, et une étude de sécurisation du Bourg aux écoles sera effectuée. Autre réalisation attendue dans notre village, l'ouverture prochaine d'un multi-services : épicerie, rotisserie, presse...

Cette année, nous rencontrerons plus de difficultés dans l'élaboration du budget : opérer moins de dépenses malgré l'inflation ! L'État, dans la loi des finances 2023, nous a informé de l'augmentation des bases des taxes foncières bâties et non bâties entre 6 à 7,5%, ce qui aura pour conséquence une hausse de la taxe foncière de chaque ménage. Et pour couronner cette décision, j'ai appris récemment qu'il a été instauré, pour tous les foyers assujettis à la taxe foncière, un impôt pour le paiement de la LGV. Peu de communes y échappent, et Frontenac fait partie de communes taxées. Le montant sera entre 5 et 8€ par foyer et par an, pour une durée de 40 ANS !

L'année 2023 ne se présente pas sous les meilleurs auspices ! Malgré tout, gardons espoir que la Paix revienne et les jours meilleurs aussi !

Mesdames et Messieurs, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, je vous adresse mes meilleurs vœux, courage et persévérance pour cette nouvelle année !

Le Maire, Josette Mugron

Animations

Spectacle de Noël des enfants

Le samedi 17 décembre, nous avons partagé un après-midi avec les enfants frontenacais dans le foyer municipal. En compagnie de Mickey Circus et du Père Noël, les enfants ont pu profiter d'un joyeux goûter et se sont vu offrir par la municipalité biscuits et chocolats. Un moment magique pour le plaisir des petits et des grands !



Les vœux du Maire

Vendredi 6 janvier, Mme Le Maire, et les membres du conseil municipal, ont accueilli une centaine de frontenacais dans le foyer municipal, pour présenter leurs vœux. Mme Josette Mugron a fait un discours dans lequel elle a établi un bilan de l'année 2022, puis les projets pour 2023 (essentiellement la nouvelle épicerie, multi-services à côté des écoles, et le skatepark sur l'esplanade Claude Terraza). Après avoir remercié les personnes présentes, les présidents et membres des associations et les membres du conseil municipal, elle a conclu en souhaitant à tous ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2023, avec comme principal message la Paix. Nous avons ensuite partagé un apéritif dinatoire et la traditionnelle galette des rois dans une ambiance chaleureuse pour bien débuter l'année !



vivre ensemble

Dégradations

La commune a subi une nouvelle fois des dégradations à la falaise de La Lirette. La barrière de protection en bois qui évite aux promeneurs de tomber du haut de la falaise a été volée sur plus d'une trentaine de mètres.

Si le préjudice matériel n'est pas négligeable, c'est en priorité un problème de sécurité qui s'est posé à nous. Il a fallu rapidement obturer le passage afin d'éviter des accidents qui auraient pu coûter la vie à un promeneur imprudent ou un enfant. Compte tenu du coût de remplacement, c'est donc un simple grillage qui fait maintenant office de protection, moins esthétique mais tout aussi efficace heureusement.

Dans la nuit du 2 au 3 janvier ce sont les quatre conteneurs à ordures du point de collecte collective qui se trouve à l'intersection de la rue des Cressonnières avec la rue de la Gare et la poubelle du cabinet médical qui ont été incendiés après avoir été disposés au milieu de la rue pour les premiers et derrière l'église pour le dernier. Encore une fois, un geste stupide

Vos boîtes aux lettres et la fibre

AIDONS NOTRE FACTRICE ! C'est tellement plus simple de distribuer le courrier lorsque les noms sont sur les boîtes aux lettres. Alors pensez-y : mettre le numéro de rue sur sa boîte aux lettres, c'est obligatoire !

De plus, pour le déploiement de la fibre optique et la pose des boîtiers, les agents de la société Orange (ou leurs sous-traitants) procèdent au relevé des boîtes aux lettres afin d'identifier le nombre de logements éligibles à l'installation de la fibre optique. Alors attention, car pas de numéro sur sa boîte aux lettres, pas de fibre !

et inutile qui empêche momentanément certains de nos concitoyens de bénéficier de la collecte des déchets et qui aurait pu avoir des conséquences dramatiques. Seuls les bacs appartenant à la commune ont été brûlés entraînant la détérioration du revêtement de la chaussée dans les deux cas qui devra faire l'objet d'une réfection. Nous avons, en 2023, d'autres projets d'investissement en matière de voirie et d'équipement (tous les conteneurs sont facturés à la commune par le SEMOCTOM).

Nous subissons de plus en plus de dégradations, qui ne font qu'alourdir inutilement les dépenses à un moment les prix des matériaux flambent. N'oublions pas que les revenus des collectivités territoriales sont essentiellement le fruit de nos taxes et impôts et cela sans compter la présence sur les lieux des pompiers (deux véhicules) et des gendarmes (une patrouille de Tresses) qui les détournent d'autres missions d'urgence et de secours.

Recensement 2023

Le recensement est important pour la commune. Rappelons que les chiffres de la population légale déterminent le montant de la DG (dotation globale de fonctionnement) ; et que de très nombreuses règles fixées par la loi ou les décrets dépendent de seuils de population (plus ou moins de 1 000, 3 500 habitants...), dans des domaines aussi variés que le droit électoral, l'urbanisme, les obligations en matière de plans climat-air-énergie... À Frontenac, il sera effectué du 19 janvier au 16 février. Vous avez deux moyens d'y répondre : vous pouvez répondre sur Internet : il s'agit de la manière la plus simple de se faire recenser. Les agents vous fourniront vos identifiants de connexion au site www.le-recensement-et-moi.fr Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, ils vous distribueront des questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviendront d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

▪ Quelles vont être les nouvelles consignes de tri au 1^{er} janvier 2023 ?

Les nouvelles consignes sont simples : **tous les emballages ménagers (en plastique, en métal ou en carton) ainsi que tous les papiers** sont à trier dans le bac jaune.

Ainsi nous pourrons trier en plus : les pots de yaourts, les barquettes et pots en plastique, en polystyrène, les tubes de dentifrice, les films plastiques et aussi les petits emballages : dosettes de café, gourdes de compotes, capsules et couvercle... Il suffit que ce soit un emballage ménager !

▪ Qu'est-ce qu'un emballage ménager ?

Un emballage est ce qui sert à protéger et conserver un produit, qu'il soit alimentaire ou non. Il sert à le transporter et à éviter à ce que le produit ne s'abîme. Il aide également à rassembler plusieurs produits (ex : film plastique entourant les packs d'eau).

Les nouvelles consignes de tri :

A partir du 1 janvier 2023

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT

Juste vidés, pas emboîtés les uns dans les autres
et hop sans sac dans le bac !



Pots de yaourts, barquettes alimentaires, sachets de surgelés, boîte d'œufs, sachets de bonbons, pots de crèmes cosmétiques, films souples, sacs plastique, ...

Sont concernés également les petits emballages métalliques : capsules de café, plaquettes vides de médicaments, tubes de dentifrice, emballages de chocolat, paquets de café, gourdes de compote, bouchons, barquettes...

médicaments périmés

Vous avez fait le tri dans votre armoire à pharmacie, et vous avez des médicaments à évacuer ? Vous pouvez les rapporter dans votre pharmacie. Cependant, avant cela il faut retirer les boîtes et les notices qui sont à jeter directement dans le bac jaune. Ainsi, vous ne rapportez que les plaquettes, gélules, comprimés, pommades, crèmes, gels, sirops, ampoules, aérosols, sprays et inhalateurs, périmés ou non. Tous les médicaments comme les antibiotiques, sont à ramener dès la fin du traitement, afin d'éviter l'accumulation à la maison qui peut entraîner par la suite des erreurs médicamenteuses ou des intoxications.

Attention, aiguilles et seringues usagées doivent emprunter un circuit spécifique d'élimination. Si vous utilisez des médicaments injectables au quotidien, par exemple pour traiter un diabète, votre pharmacien vous indiquera le circuit local le plus approprié à vos besoins.

Ne sont pas collectés par votre pharmacien les compléments alimentaires, les dispositifs médicaux, les produits chimiques, les produits vétérinaires, les cosmétiques, les lunettes, les prothèses, les thermomètres ainsi que les radiographies.

Préserveons l'environnement : les médicaments sont des produits actifs sur l'homme, et donc également sur beaucoup d'autres animaux.

Pour certains médicaments, leur nature chimique fait qu'ils peuvent aussi avoir un impact sur l'environnement en se diffusant dans les eaux ou les sols.

Une fois dégradés dans l'environnement, certains médicaments (comme des anticancéreux,

ou des rétinoïdes, médicaments dérivés de la vitamine A, utilisés contre l'acné) peuvent être transformés en composés toxiques, y compris pour l'homme, s'ils se retrouvent dans les eaux consommées.

Pour éviter ces risques, et limiter l'impact environnemental, il est donc nécessaire de collecter les médicaments pour s'assurer qu'ils ne sont pas jetés dans l'environnement, mais bien éliminés dans une filière spécifique.

Bon à savoir : le recyclage des médicaments ne consiste pas à les réutiliser pour de nouveaux patients ou à les expédier dans d'autres pays. Il ne s'agit pas non plus de les transformer pour fabriquer de nouveaux médicaments.

Ce que l'on appelle recyclage des médicaments consiste à les traiter, par incinération le plus souvent, dans une filière spécifique afin de les éliminer avec un impact le plus faible possible sur l'environnement. Le recyclage des médicaments par Cyclamed se fait dans le respect des règles environnementales et à des fins de valorisation énergétique. En 2018, 10 827 tonnes de médicaments ont été collectés. Selon le site internet de Cyclamed, cela permet d'éclairer et de chauffer l'équivalent de 7 000 à 8 000 logements tout au long de l'année.

Depuis 2007, toutes les pharmacies reprennent les médicaments non utilisés (MNU), qu'ils soient périmés ou non, et les incinèrent. Un logo Cyclamed présent sur la vitrine, indique que la pharmacie participe à la collecte Cyclamed.

Infirmière

Au sein du cabinet médical frontenacais se trouve le bureau des infirmières récemment repris par Isabelle Brisotto, infirmière libérale sur notre commune et alentours, pour la pratique de soins à domicile. Tél. : 06 21 92 60 70 - 11, place 19 Mars 1962

jeunesse

Le CMJ – Conseil Municipal des Jeunes

Au vu du peu de candidatures pour le Conseil Municipal des Jeunes, il a été décidé, en Conseil Municipal, d'augmenter l'âge des participants. Alors, si tu fréquentes les classes de la 6ème jusqu'à la terminale (-18 ans), tu peux te manifester à l'aide du coupon réponse ci-dessous, à remplir et à déposer en Mairie, avant le 28/02/2023. Tu recevras en retour, l'autorisation parentale (à faire remplir et signer par tes représentants légaux), ainsi que le Guide et la Charte du Conseil Municipal des Jeunes de Frontenac. Afin que nous puissions, ensemble, mettre en place, sans plus tarder, le Conseil Municipal des Jeunes, réponds nous rapidement ! Nous comptons sur ton enthousiasme et ton engagement ! Bien sûr, nous conservons les candidatures déjà reçues.

Le Conseil Municipal des Jeunes m'intéresse, je souhaiterais recevoir le dossier de candidature.

Prénom : Nom :

Classe : Date de naissance :

N° de tél. : E-mail :

Adresse à Frontenac :

Merci pour ton intérêt !

sport

Mur d'escalade de la Salamandre

Les travaux de réhabilitation, par le département de la Gironde, du mur d'escalade de la Salamandre (domaine de la Lirette), sont terminés. Cette deuxième falaise, plus petite mais plus difficile que la falaise de la Lirette est donc à nouveau accessible aux grimpeurs avertis (munis d'assurances propres à la pratique de l'escalade, et d'un équipement suffisant et dans un état conforme aux normes de sécurité).

4	7	1	9	8	3	5	2	6
2	3	9	5	1	6	8	7	4
5	8	6	7	2	4	9	3	1
8	4	3	2	9	7	6	1	5
9	6	5	4	3	1	2	8	7
7	1	2	6	5	8	4	9	3
3	5	7	8	4	9	1	6	2
1	2	8	3	6	5	7	4	9
6	9	4	1	7	2	3	5	8

Solution du jeu p.12 – Sudoku

social



AMAD

Pour permettre un maintien à domicile le plus longtemps possible en ayant à ses côtés des personnes qui aident dans la vie quotidienne, ou ponctuellement, tout en maintenant le lien social et pour faciliter la vie et faire gagner du temps, l'AMAD (Association de Maintien et d'Aides à Domicile) est là ! Elle intervient sur Frontenac, ainsi que sur près d'une quarantaine d'autres communes aux alentours pour évaluer les besoins afin de mettre en place et coordonner un accompagnement spécifique avec un personnel qualifié.

Pour quel public ?

- Les personnes en perte d'autonomie liée au vieillissement (perte d'autonomie motrice, perte d'autonomie sensorielle, visuelle et/ou auditive, maladie d'Alzheimer et troubles apparentés, troubles nutritionnels et difficultés liées à la déglutition, maladie de Parkinson, maladies invalidantes, troubles psychiques liés à l'âge, démences...)
- Les personnes avec un handicap moteur (perte d'autonomie motrice) et/ou avec un handicap sensoriel (perte d'autonomie visuelle et cécité, perte d'autonomie auditive et surdité, autres troubles sensoriels)
- Les personnes avec des troubles cognitifs (troubles dys...)
- Les personnes avec un handicap psychique (troubles nutritionnels...)

Pour quelles prestations ?

- Assistance dans les actes quotidiens (aide au lever/coucher, aide à la toilette, aide à l'habillage, aide au repas...)
- Garde / surveillance de nuit
- Accompagnement dans les déplacements hors domicile véhiculé ou non
- Soutien aux aidants
- Actions de prévention de la perte d'autonomie
- Entretien de la maison (ménage, entretien du linge, repassage...)
- Aide aux démarches administratives
- Livraison de repas à domicile
- Livraison de courses et de médicaments

Mais aussi pour des compétences spécifiques...

- Accompagnement dans la gestion du budget courant
- Prévention et suivi de la dénutrition chez la personne âgée
- Accompagnement dans la transition domicile/établissement
- Accompagnement à la fin de vie

AMAD - 1 Le Bourg, à Martres
Tél. : 05 56 71 32 02 - amad33760@gmail.com
Du lundi au vendredi de 8h à 16h30



Union Nationale de l'Aide,
des Soins et des Services aux Domiciles



projets

La nouvelle épicerie

Les travaux de la future épicerie ont d'ors et déjà commencé, comme vous avez pu le constater, un parking sera à la disposition des usagers avec une place pour les personnes à mobilité réduite. Les diverses autorisations et permis ont été déposés, mais nous n'avons pas de date d'ouverture à communiquer. Les délais d'instruction étant incompressibles, il faudra patienter encore quelques mois avant de voir ouvrir la nouvelle épicerie de notre village et accueillir nos futurs épiciers, Mme et M. Lioteau. En attendant, nous leur souhaitons bonne chance dans la poursuite de leur projet.

Illuminations

Fêtes de fin d'années

Comme vous avez pu remarquer, un beau sapin lumineux trône sous la halle et des rideaux illuminent la mairie. La commande de ces nouvelles illuminations, pour la période des fêtes, a été réalisée cet été. Il s'agit de lumières à led à faible consommation que nous avons décidé d'allumer seulement quelques heures de mi-décembre à mi-janvier.



la recette de Michèle (ou plutôt de sa voisine !)

Les œufs au lait

Ingrédients :

1 litre de lait entier
8 œufs entiers
150 g de sucre en poudre
10 morceaux de sucre (pour le caramel)
Vanille et parfum au choix

Préparation :

- Faire bouillir le lait avec la vanille et le sucre.
- Battre les œufs.
- Ajouter le lait bouillant petit à petit.
- Ajouter le reste de parfum (amande amère, rhum, arôme crêpes...) ou laisser nature.
- Caramel (facultatif) : Faire fondre 10 sucres dans un peu d'eau. Mettre le caramel au fond d'un récipient et vider la préparation dessus. (2e solution pour le caramel : le verser sur la préparation encore un peu chaude).

Conseil :

Laisser bien refroidir avant de les manger !

Cuisson :

1 heure dans un four chaud à 170 degrés dans un bain marie chaud.

Bonne dégustation !



un peu d'histoire

Frontenac : Avant/Après



date inconnue



en 2023

La Gare Champêtre : nouveau gîte à Frontenac

«Peut-être le bonheur n'est-il que dans les gares ?» se demandait le poète Charles Cros.

C'est en pensant à ce poème que nous rentrons dans l'ancienne gare de Frontenac, à la rencontre de son propriétaire Renaud Cojo, installé depuis août 2020. Metteur en scène, Renaud cherchait à l'époque à s'éloigner de Bordeaux, pour demeurer dans une maison avec un cachet. Ce fut le cas avec la gare.

L'idée de réaliser un gîte lui est venue grâce à la proximité de la piste cyclable. Sa volonté ? Respecter ce lieu construit en 1897 et en activité de 1900 à 1970. Il aménage par conséquent la Halle pour y installer son domicile et décide d'ouvrir tout le reste de l'édifice aux touristes désireux d'y passer des vacances.

La gare est de style Sénéillé. Elle offre de nombreux atouts : entre la rivière l'Engranne (classée Natura 2000) et l'espace boisé de l'ancienne carrière de pierres, elle est située



sur un magnifique terrain arboré de 9000 m², offrant un véritable havre de paix qui laisse chanter la nature et vibrer le temps qui coule. La bâtisse a été restaurée avec un minutieux travail de restitution à l'état d'origine : matériaux nobles, toiture en ardoise de Trézalé, menuiseries en chêne... Elle est toutefois moderne : plancher chauffant, béton ciré... Et pour couronner le tout, elle est dotée d'une belle piscine extérieure.

Ouverture été 2023
Renaud Cojo : 06 24 25 77 10
www.renaudcojo.com
(site en cours de construction)





Enclavé dans les rails, engraisé de scories,
 Leur petit potager plaît à mes rêveries.
 Le père est aiguilleur à la gare de Lyon.
 Il fait honnêtement et sans rébellion
 Son dur métier. Sa femme, hélas ! qui serait blonde,
 Sans le sombre glacis du charbon, le seconde.
 Leur enfant, ange rose éclos dans cet enfer
 Fait des petits châteaux avec du mâchefer.
 A quinze ans il vendra des journaux, des cigares
 Peut-être le bonheur n'est-il que dans les gares !

Charles Cros

jeux

infos pratiques

À qui appartient la patte ?



SUDOKU

		1		8			2
	3	9		1			
5		6			4		
	4	3					5
	6		4		1		8
7						4	9
			8			1	2
				6		7	4
	9			7		3	

solution p.7

AGENCE POSTALE de FRONTENAC (derrière la Mairie) :
Du mardi au samedi : 9h30-12h30

MAISON MÉDICALE de FRONTENAC (11, place du 19 mars 1962) :
Dr Marjory OLIVIER et Alexia RENAUD : 05.56.23.54.93
Du lundi au vendredi 9h00-19h00 (médecin de garde sur le répondeur). En cas d'urgence, composez le 15.

INFIRMIÈRE LIBÉRALE DE PROXIMITÉ
Isabelle Brisotto : 06.21.92.60.70

PHARMACIE de FRONTENAC (4, route de Rauzan) :
05.56.23.50.99

Du lundi au vendredi 9h00-12h30 et 14h30-19h30, et samedi de 9h00 à 12h30

PHARMACIE DE GARDE : 3237 (0,35€ TTC/min)

3919 : plateforme d'écoute des victimes de violences conjugales, sexistes et sexuelles. Les femmes victimes de violences peuvent contacter ce numéro gratuit et anonyme, accessible 24h/24 et 7j/7.

DÉCHETTERIE de SAINT-LÉON : 05.57.34.53.20

Lundi de 13h30 à 18h00 et du mardi au samedi : 9h00-12h30 et 13h30-18h00 (à partir du 15 octobre fermeture à 17h)



Informations Mairie : 1 place du 19 mars 1962
05 56 23 96 38 - mairie.frontenac@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture :

Lundi :
7h-13h30 et 14h30-17h
Mercredi, jeudi, vendredi :
7h-13h30
Fermée le mardi



Le Frontenacais,
Journal municipal
Directeur de la publication :
Josette Mugron

Rédaction :
Marina Neveu, Stéphane Terraza,
Arlette Lapuyade, Yves Scheid
Janvier 2023, tirage 400 exemplaires